Commune de MESNIL-EN-THELLE Mairie - 5, rue de la Mairie
Lundi : 9h-12h/13h30-17h30 Mardi : 13h30/17h30 Mercredi : 9h-12h/13h30-17h30
Jeudi : 13h30/17h30 Vendredi : 9h-12h/13h30-17h

www.mairie-mesnilenthelle.fr 03.44.26.72.70 MAIRIE DU MESNIL-EN-THELLE







Inscriptions scolaires pour la rentrée 2024-2025 c'est le moment !

Pour les nouveaux arrivants et enfants non-inscrits en 2023-2024 :

Inscription en mairie aux horaires d'ouverture du 4 au 8 mars 2024

Documents à fournir :

- Copie du livret de famille
- Copie du carnet de santé (vaccins)
- Justificatif de domicile
- Pour les parents divorcés/séparés justificatif de garde

